

# ÉCOLE : Inscription en Petite Section

## Rentrée 2026/2027

A la rentrée prochaine, nous accueillerons en Petite Section les **enfants nés en 2023**.

**Nous vous invitons à contacter :**

**1. La mairie de Jougne pour obtenir le certificat d'inscription de votre enfant.**

(apporter : Justificatif de domicile / livret de famille / Pièce d'identité) ;

**2. La Directrice de l'école, Mme Sallé, au 03.81.49.00.86 ou par mail : [ecole.jougne@ac-besancon.fr](mailto:ecole.jougne@ac-besancon.fr)**

**Les autres pièces nécessaires à préparer pour l'inscription :**

- le certificat d'inscription délivré par la Mairie de Jougne ;
- une photocopie du livret de famille ;
- un certificat du médecin attestant que les vaccins sont à jour ;
- les documents téléchargeables sur le site Internet de l'école :
  - ❖ la fiche de renseignements,
  - ❖ la fiche d'autorisation de diffusion (droit à l'image)
  - ❖ et la fiche d'urgence.

Merci de déposer les dossiers :

- dans la boîte aux lettres de l'école (au 4 rue des écoles, La Ferrière sous Jougne) à l'entrée du parking
- ou par mail : [ecole.jougne@ac-besancon.fr](mailto:ecole.jougne@ac-besancon.fr)
- ou à l'école auprès de la Directrice, Mme Sallé

Si vous n'habitez pas à Jougne, une demande de dérogation doit être faite auprès de la Communauté de Communes des lacs et des Montagnes du Haut Doubs (document téléchargeable sur notre site Internet).

site Internet du groupe scolaire

<http://prim-la-jougnena-jougne.ac-besancon.fr/>

(page «Informations utiles / Incrire son enfant »)

**Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école de Jougne, vous n'avez aucune démarche à faire.**

### ATTENTION

Pour toute demande concernant le PÉRISCOLAIRE (accueil le matin, midi (repas) et soir), veuillez contacter l'Île aux Enfants par mail [iae25370@orange.fr](mailto:iae25370@orange.fr) à partir du mois de mars.